

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION

LEGISLATURE 2008-2012 - Election complémentaire de deux assesseurs à Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la nouvelle Constitution vaudoise, est chargée de préavisier sur l'élection des juges du Tribunal cantonal (art 131 CST – VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la Cour des assurances sociales et de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le **préavis de la Commission de présentation sur l'élection complémentaire de deux assesseurs à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal** pour la législature 2008-2012. Cette élection fait suite à la démission de deux assesseurs dans le courant des mois de février et mars 2010.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie les 11 mai et 22 juin 2010 pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Mmes Fabienne Freymond Cantone (présidente), Fabienne Despot, Béatrice Métraux, MM. Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Claude-André Fardel (excusé le 22 juin), Olivier Feller (vice-président) (excusé le 22 juin), Jacques Haldy et Nicolas Mattenberger.

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors des précédentes élections d'assesseurs. Elle a donc pris contact avec le Tribunal cantonal afin de déterminer quels profils professionnels étaient actuellement recherchés par la Cour de droit administratif et public. Puis, les postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels du 30 mars 2010, précisant les profils spécifiques recherchés par la Cour, soit ceux d' *architecte urbaniste* et de *vétérinaire (idéalement vétérinaire comportementaliste)*.

A l'issue de cette mise au concours, la commission a examiné, sur dossier, les candidatures qui avaient été déposées. En raison du peu de candidatures reçues, elle a pris la décision, à l'unanimité, de procéder à une nouvelle mise au concours avant d'élaborer son préavis définitif. Les deux postes ont donc à nouveau été mis au concours dans la Feuille des avis officiels du 21 mai 2010. A l'issue de cette procédure, aucune nouvelle candidature n'est cependant parvenue à la commission.

Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des

précédentes élections d'assesseurs, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Enfin, la commission a également tenu compte de l'âge des candidats (pour assurer une certaine pérennité dans les jugements, la commission a en effet évité de retenir des candidats contraints de quitter leur fonction avant ou à la fin de législature (art. 48 LOJV)).

A la suite de l'annonce parue dans la FAO du 30 mars 2010, la Commission de présentation a reçu la candidature de **deux personnes**, répondant toutes deux au profil d'architecte urbaniste. Aucune candidature correspondant au profil de vétérinaire ou vétérinaire comportementaliste n'a été déposée. Après un examen attentif des dossiers reçus, la commission a émis, à l'unanimité, un **préavis négatif** sur l'un-e des deux candidat-e-s (en raison de son âge), qui a par conséquent décidé de retirer sa candidature. Le second dossier a quant à lui été mis en attente, le temps d'une nouvelle mise au concours des postes. A l'issue de cette seconde mise au concours et en l'absence de nouvelles candidatures, **la commission a finalement préavisé à la majorité (sans oppositions et avec quelques abstentions) en faveur de la candidature de**

- Mme Christina ZOUMBOULAKIS (1964), architecte urbaniste

En l'absence de candidatures correspondant au second profil recherché (vétérinaire-comportementaliste) à l'issue des deux mises au concours, la Commission a pris la décision de consulter le Tribunal cantonal sur la possibilité pour lui de fonctionner sans un assesseur présentant ce profil. Après avoir reçu réponse de ce dernier, elle a pris la décision **remettre au concours le second poste d'assesseur** en précisant le nouveau profil professionnel recherché par la CDAP, à savoir celui d'ingénieur agronome ou d'ingénieur forestier.

Modalités des élections des assesseurs

Comme la loi ne prévoit pas de mode d'élection spécifique pour les assesseurs, la Commission de présentation, après délibérations et conseils du SJL en novembre 2007, a proposé pour ses précédents préavis et continue de proposer pour ce préavis, que l'élection des assesseurs ne comporte qu'un seul tour de scrutin, avec nécessité de recueillir plus de la moitié des suffrages pour être élu, sur le même mode que celui de l'élection des membres de la Cour des comptes.

Conclusion

La Commission de présentation **préavisé à la majorité en faveur de l'élection de Mme Christina Zoumboulakis, dont le profil professionnel (architecte urbaniste) correspond aux besoins actuels de la Cour de droit administratif et public.**

En l'absence de candidatures correspondant au profil de vétérinaire-comportementaliste à l'issue de deux mises au concours, et après consultation du Tribunal cantonal, la Commission de présentation a décidé de **remettre au concours le second poste d'assesseur, en recherchant cette fois un profil d'ingénieur agronome ou d'ingénieur forestier.**

Les dossiers des candidats sont à disposition des député-e-s qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 16 août 2010.

La présidente :
(Signé) Fabienne Freymond Cantone